RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2022

* * *

L'an deux mil vingt deux, le quatorze octobre à dix neuf heures,

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2022

Le Conseil Municipal de Marcilly-en-Villette dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Maire.

<u>Présents : Mme Stéphanie CHARRON -- MM. Maxime ROUSSEL - Didier BRAULT - MM. Patrick PILON (arrivé à 7 h 05) - Jacques ROBERT -- Mme Virginie MARTIN - MM. Laurent DELORT - Joachim SALVAN - Nicolas LE GUILLARD - Mmes Catherine LOBO - Aline POUGET - MM. Lionel DUPLAIX - Adama MAR.</u>

<u>Absents excusés : Mmes Marie-Anne LINGARD (pouvoir à D. Brault) - Carole LANDRY (pouvoir à M. Roussel) - Brigitte GARNIER (pouvoir à P. Andréazza).</u>

Pascal ANDRÉAZZA

Absents: Mme Laurence TRÉMEAU

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CHARRON

Nombre de conseillers :

En exercice: 19
Présents: 14
Excusés: 4
Votants: 16

ORDRE DU JOUR

1) Budgets

Décisions modificatives : budget général, budget eau et budget assainissement (documents qui vous seront adressés après la commission de finances mardi 11 octobre)

Legs au profit de la commune

Agenda 2022 : participation des annonceurs : 50 € ¼ page – 100 € ½ page

SEDD : demande de subvention Adoption référentiel comptable M57

- 2) Acquisition terrain
- 3) Communauté Communes des Portes de Sologne
 - rapport activité 2021 (document papier qui sera déposé dans vos boites à lettres)
 - CAF convention territoriale globale
- 4) Correspondant incendie et secours
- 5) Présentation du blason
- 6) Conseil Municipal des Jeunes
- 7) Énergies : Convention avec ADIL : étude thermique des bâtiments communaux
- 8) Accès Parking Chantaloup: modification règlement
- 9) Questions diverses:
 - mise en place Rézo Pouce
 - 11 novembre: 100 ans du monument aux morts
 - Expo Photos 19 et 20 novembre
 - Ste Barbe Ste Cécile (26 et 27 novembre)
 - Noël au village samedi 10 décembre

2022/70 BUDGET GENERAL : décision modificative 4 - 2022

Le Conseil municipal, vu l'avis de la commission des finances du 11 octobre 2022, vu le projet de DM 4, à l'unanimité approuve la décision modificative 4 budget primitif 2022.

2022/71 BUDGET EAU: décision modificative 2 - 2022

Le Conseil municipal, vu l'avis de la commission des finances du 11 octobre 2022, vu le projet de DM 2, à l'unanimité approuve la décision modificative 2 budget eau 2022.

2022/72 BUDGET ASSAINISSEMENT : décision modificative 1 - 2022

Le Conseil municipal, vu l'avis de la commission des finances du 11 octobre 2022, vu le projet de DM 1, à l'unanimité approuve la décision modificative 1 budget assainissement 2022.

2022/73 PROPOSITION D'ACCEPTION D'UN LEGS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a été instituée en qualité de légataire universel de la succession d'une habitante de la commune décédée. Ladite succession porte sur un patrimoine composé d'un terrain avec une maison et d'avoirs bancaires.

Il sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal afin de pouvoir signer auprès du notaire chargé de la succession tout acte portant sur la dévolution de ce legs.

Le Conseil municipal à l'unanimité, à l'exception de Madame Charron qui ne prend part au vote, accepte ce legs et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires.

2022/74 Agenda 2023: PARTICIPATION DES ANNONCEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la formule de l'agenda 2022 pour 2023.

Il est proposé aux entreprises et commerçants de Marcilly-en-Villette la possibilité d'insertion d'encart publicitaire, à raison de 50 € ou 100 € l'annonce. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le renouvellement du principe d'un agenda pour 2023 ; fixe le montant de la participation par annonceur à 50 € pour ½ page et 100 € pour ½ page

2022/75 SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : 14 AU 20 NOVEMBRE 2022 DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE MANIFESTATIONS DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE

Monsieur Brault, adjoint, présente le dossier de demande de subvention auprès de la Région Centre pour les actions qui seront menées durant la Semaine du Développement durable organisée du 14 au 20 novembre 2022.

L'objectif est de sensibiliser la population au développement durable et d'associer différents acteurs locaux (écoles, associations...) de créer des échanges et du lien.

Le budget prévisionnel de cette semaine du développement durable est de 4 382€, subventionnable à hauteur de 40% soit 1752.80 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel de 4382 € et sollicite une subvention au titre de « manifestations de mobilisation pour l'écologie » au taux de 40%.

2022/76 Budget Général - Référentiel M57 au 1er janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité d'opter pour l'application de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Il l'informe de l'avis favorable émis par le comptable public, en date du 26 septembre 2022. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption à compter du 1^{er} janvier 2023 de la nomenclature M57 pour le budget général.

2022/77 Acquisition terrain – Les Naudières

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'aboutissement des négociations avec le propriétaire de la parcelle située en bas du Lavoir, cadastrée BE 158, d'une superficie de 5 253 m². Le propriétaire, Monsieur Jean-Claude Leyssenne, est vendeur de ce terrain pour un montant de 7 879.50 €, sur la base de 1.50 €/m².

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ce terrain au prix de 7 879.50 €, inscrit la somme au budget de la commune, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette acquisition.

2022/78 Communauté de Communes des Portes de Sologne : Rapport d'activité 2021

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de communiquer aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne qui leur a été diffusé avec la convocation du conseil de ce jour. Monsieur ROCHE, Président de la CCPS, présente aux élus le rapport d'activités 2021.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication relative au rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

2022/79 Signature Convention Territoriale Globale avec la CAF du Loiret

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°67/2022 du 7 septembre 2022.

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes. L'objet est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité,

accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la Convention Territoriale Globale (CTG). Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille :

Aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG: la CCPS et les communes de La Ferté Saint-Aubin, Sennely, Marcilly-en-Villette, Jouy-le-Potier, Ménestreau-en-Villette, Ligny-le-Ribault et Ardon.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

APPROUVE les termes de la convention territoriale globale rédigée conjointement entre la CAF, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les communes membres pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier2022 au 31 décembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent.

Annule la délibération n°67/2022 du 7 septembre 2022

2022/80 ADIL Convention pour l'étude thermique des bâtiments communaux

Dans le cadre d'une volonté municipale d'améliorer l'isolation et par conséquent de réduire la consommation des énergies et faciliter la rénovation du patrimoine bâti, la commune a sollicité le concours de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) qui propose un « conseil en énergie partagé ». Le coût de ce conseil est de 1 €/habitant.

L'ADIL 45-28 assurera un conseil constitué d'un bilan énergétique de la collectivité et des actions d'efficacité énergétique demandée par la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec l'ADIL et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent.

2022/81 BUDGET ASSAINISSEMENT : participation abonné

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre d'une division de maison, le propriétaire souhaite modifier le branchement afin que les deux habitations aient leur propre système d'assainissement.

Le coût de cette modification est de 3 012 € et sera répercuté à l'abonné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe énoncé ci-dessus et charge Monsieur le Maire du recouvrement du montant de ces travaux auprès de l'abonné.

Blason communal

Monsieur le Maire présente le blason qui a été remis le 4 octobre par le Conseil départemental. Il remercie Nicolas Le Guillard pour le travail fait pour ce blason dénommé « taillé d'hermine et de sinople semé d'épis de blés d'or, au lion d'or armé et lampassé de gueule brochant sur le tout ».

Conseil Municipal Jeunes

Madame Charron, Adjointe, informe le Conseil municipal que le Conseil Municipal Jeunes a été mis en place mardi 11 octobre. 16 candidats pour 13 sièges,

Mise en place du Rézo Pouce

Un dépliant sera distribué dans chaque boîte aux lettres fin octobre.

11 novembre - 100 ans du monument aux morts

Monsieur le Maire tient à souligner le travail de réflexion sur l'origine du monument, le travail avec les enseignants et les élèves qui confectionnent des bleuets et préparent des chants en vue de marquer cet évènement.

Expo-photos 19 et 20 novembre

Monsieur le Maire rappelle la tenue de la 16^{ème} expo et la nécessité de la participation des élus pour tenir des permanences.

-Sainte Barbe-Sainte Cécile les 26 et 27 novembre -Marché de Noël samedi 10 décembre	
-SMICTOM : En raison de la pénurie de carburant, annulation des collectes per Horaires d'hiver à la déchetterie à compter du 17 octobre (14h -	
-ESPI : le service itinérant Espace Services Publics débutera le mardi 18 octobre, en mairie de 9h45 à 11h45	
-Atelier numérique : reprise des cours le mardi 18 octobre de Xavier Deschamps	10 h à 11h30, salle informatique du groupe scolaire
La séance est levée à 21 h 30.	
Le secrétaire de séance	Le maire
S. Charron	H. Nieuviarts

Informations: